

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2024

Département de Saône-et-Loire

Arrondissement de LOUHANS,

Le 20 juin 2024

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 28 mai 2024, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Monsieur Jean-Michel FROMONT, Monsieur Bernard DOURIOT, Madame Evelyne CHANUSSOT, Monsieur Aurélien COLAS, Madame Maryse COULON, Madame Marie-Noëlle PAQUELIER, Madame Christine PERREAUT, Monsieur René ROSAT, Monsieur Emmanuel MERLE, Monsieur Joris LACOUR.

Etaient excusées : Madame Isabelle REBILLARD (pouvoir donné à Monsieur René ROSAT)

Etaient absents : Madame Isabelle REBILLARD

Secrétaire de séance : Maryse COULON

1. Projet cinéma

La commune et le CCAS dont organisent le 10 août 2024 une soirée cinéma en plein air. Projection à partir de 22h. Un écran de 7 mètres accolé à l'Eglise. Entre 200 et 300 personnes sont possible. Animation gratuite sur inscription.

La Conseil Municipal et les membres du CCAS sont sollicités pour organiser cette animation.

2 Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Les membres approuvent le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

3. Retrait de la délibération 3/2024 relative au Compte Administratif 2023 du Lotissement des 3 Pointes par la délibération 14/2024.

Président : Monsieur René ROSAT

Pour : 10 **Contre : 0** **Absent : 0**

4. Délibération 15/2024 relative au vote du Compte Administratif 2023 du Lotissement des 3 Pointes

Président : Monsieur René ROSAT

Pour : 10 Contre : 0 Absent : 0

5. Retrait de la délibération 9/2024 relative au Compte Administratif 2023 de la Commune par la délibération 16/2024.

Président : Monsieur René ROSAT

Pour : 10 Contre : 0 Absent : 0

6. Délibération 17/2024 relative au vote du Compte Administratif 2023 de la Commune

Président : Monsieur René ROSAT

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

7. Budget Communal 2024 affectation en réserve de 5 836.48€ à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés »

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

8. Décision sur le devis du parking du cimetière

Parking en bicouche avec des bordures sur les côtés avec un devis estimé pour 15 096.96€ HT, des rajouts de panneaux « parking » et stationnement à mobilité réduite seront prévus. Entre chaque place il y aura des pavés car sur les bicouches les marquages peinture ne tiennent pas.

Le Conseil Municipal approuve le devis, les travaux seront lancés courant septembre.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

9. Remboursement des frais kilométriques de l'agent communal

L'agent communal utilise son véhicule personnel pour des déplacements pendant ses heures de travail, Monsieur le Maire a mis en place des certificats administratif à fournir à la trésorerie pour un remboursement jusqu'à 50 kilomètres par mois. La trésorerie souhaite qu'une délibération soit mise en place.

Le Conseil Municipal approuve la délibération pour le remboursement des frais kilométriques.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

10. Contrat de travail de la secrétaire de Mairie

La secrétaire de Mairie est arrivée au sein de la collectivité le 16 avril 2024 avec un CDD de 17 jours le temps de ses préavis dans les autres collectivités. Depuis le 2 mai 2024 son contrat a été renouvelé pour une durée de 3 ans sur une base horaire de 32h par semaine en tant que contractuelle pour avoir accès aux formations d'évolution. Sa première formation débutera d'octobre 2024 à mai 2025.

11. Horaires scolaires

Les horaires scolaires sont actuellement de : 9h-12h - 13h30-16h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier ces horaires pour les quatre prochaines années.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

12. Tarifs de la cantine

Les tarifs de la cantine sont actuellement de 5,50€ pour les enfants réguliers et de 5,90€ pour les enfants occasionnels, ils n'ont pas été augmenté depuis 2022.

Le coût d'achat des marchandises a pris une forte augmentation depuis 2022. Un repas avec la prise en charge de tous les frais revient à 9,00€. Les parents des enfants payent 60%, la mairie prend en charge 40% du coût d'un repas.

Pour l'année 2023-2024, 5 000 repas seront réalisés.

Le Conseil Municipal approuve l'augmentation des tarifs de la cantine pour la rentrée de septembre 2024-2025 de plus 0,25€. Ce qui revient à : 5.75€ pour les enfants réguliers et 6.15€ pour les enfants occasionnels

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

Transport scolaire :

Le tarif du transport scolaire est actuellement de 28.00€ pour un enfant, de 23.00€ pour deux enfants et de 18.00€ pour trois enfants et plus par trimestre.

Il n'a pas eu d'augmentation depuis 2021.

Le Conseil Municipal approuve l'augmentation pour un enfant à 30,00€, pour deux enfants à 25,00€ et pour trois enfants et plus à 20,00€ par trimestre, compte tenu de l'augmentation du prix des transports scolaires.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

13. Tarifs de la salle des fêtes

Le tarif de la salle des fêtes est actuellement de 190.00€ pour les personnes et associations de THUREY.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier ce tarif.

Le tarif de la salle des fêtes pour les personnes et associations extérieurs est de 350.00€

Le Conseil Municipal constate que la salle des fêtes est de moins en moins louée, nous souhaitons baisser le prix à 290€ pour attirer plus de clients.

Pour : 10

Contre : 1

Absent : 0

14. Prise en charge des animaux divagants

Le Maire constate un certain laxisme sur la divagation des animaux domestiques. Il constate que certains animaux sont souvent pris en charge par la Commune, sans sanction. Le Maire propose de facturer 20€ aux propriétaires des animaux divagants pris en charge par la Commune pour compenser les frais.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents aux démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. Questions diverses

- Organisation des bureaux de vote des élections du 30 juin et du 7 juillet.
- Fermeture de la Mairie : du 09 au 16 août 2024 inclus.
- Mise en place en cours des caméras place de la Mairie.
- Réparation des arches de l'école : un devis de 10 000€ estimatif, à compléter d'un autre devis

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, Jean-Michel FROMON

